

Des RAR aux ECLAIR : le SE-Unsa rencontre le ministère

Le SE-UNSA a rencontré le directeur de cabinet du ministre sur le dossier de l'éducation prioritaire lundi 17 janvier. Il a fait part de son opposition à la décision du ministre de proposer à l'ensemble des RAR une transformation en ECLAIR à la rentrée 2011 pour plusieurs raisons :

- 1) Les principes qui fondent le dispositif CLAIR, futur ECLAIR, sont contestables :
 - a. Transformation d'une politique centrée sur la réussite scolaire en une politique centrée sur l'amélioration du « climat » de l'établissement : même si les deux ne s'opposent pas, la transformation d'enseignants-référents aux missions pédagogiques en « préfets des études » aux missions éducatives témoigne de ce glissement.
 - b. Dérégulations en matière de gestion des personnels :
 - i. Confusion des missions des enseignants, CPE et COP.
 - ii. Développement des postes à profil avec avis prééminent du chef d'établissement sur les recrutements ;
 - iii. Mise en place d'indemnités à montant variable selon les décisions du chef d'établissement.
- 2) Le dispositif « expérimental » CLAIR, qui vient d'être mis en place à la rentrée n'a pas fait l'objet d'une évaluation. Son extension n'a pas été décidée au vu de quelconques résultats positifs mais bien à partir de présupposés idéologiques.
- 3) L'arrêt du dispositif « RAR » ne se justifie pas au vu de l'évaluation menée par la DGESCO. Certes, tous les indicateurs ne sont pas positifs mais des progrès sont constatés dans un contexte économique et social peu favorable.
- 4) La substitution d'un dispositif par un autre déstabilise les équipes et met à mal de nouvelles professionnalités qui commençaient à se consolider comme celles des enseignants référents. Cette succession sans fin de politiques différentes décourage l'investissement des personnels. Le cabinet n'a donné aucune justification claire à sa décision de ne pas prolonger le dispositif RAR.

Le SE-Unsa a soulevé plusieurs questions quant à l'impact de cette transformation sur les personnels :

- 1) L'extension du dispositif aux écoles conduira-t-elle à de nouvelles pratiques d'affectation dans le premier degré ? Le cabinet s'est engagé à ne pas appliquer le volet GRH dans le premier degré. Pour lui, l'absence d'établissements publics dans le premier degré l'interdit. Toutefois, la plus grande vigilance s'impose quant à la multiplication de postes à profil. Le SE-Unsa a demandé que toutes les procédures soient transparentes et fassent l'objet de discussions dans les commissions paritaires.
- 2) Quel avenir pour les enseignants référents et les secrétaires des comités exécutifs ? A cette question, le cabinet a répondu que des expertises étaient en cours, qui déboucheraient sur des propositions.

Enfin, le SE-Unsa a demandé que le vote des conseils d'administration soit respecté. Cependant, le ministère détient un moyen de pression particulièrement redoutable : le maintien des moyens complémentaires liés au dispositif RAR dépendra de la transformation en ECLAIR. Ce chantage est inacceptable.